

Sécurité au travail : les aides familiales exigent une meilleure couverture

Mise à jour le lundi 28 octobre 2013 à 3 h 33 HAA | Radio-Canada avec La Presse Canadienne



Les aides familiales peuvent faire la cuisine ou le ménage, par exemple

Une coalition de près de 200 organisations communautaires et syndicales demande au gouvernement péquiste d'agir pour protéger les aides familiales victimes d'accident de travail.

Le regroupement, qui tenait un point de presse, dimanche, à Montréal, exige la modification de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles afin que les travailleuses domestiques puissent recevoir des indemnités de la CSST.

La coordonnatrice de l'Association des aides familiales du Québec, Margot Legault, affirme que ces travailleuses sont victimes de discrimination et invite la ministre du Travail, Agnès Maltais, à « faire ses devoirs ».

Le gouvernement libéral de Jean Charest avait déposé un projet de loi pour autoriser les aides familiales être indemnisées par la CSST, mais il est mort au feuillet en 2012 après le déclenchement des élections.

Une cotisation coûteuse

Présentement, selon le portail du gouvernement du Québec, les travailleurs domestiques peuvent « se prévaloir, sur une base volontaire, de la protection [de cette] loi. [...] Pour être couverts, ils doivent s'inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et payer une cotisation. »

Christiane Gadoury, qui est membre de la coalition, avance que cette façon de faire ne tient pas la route.

Elle estime que les travailleurs domestiques doivent verser environ 1000 \$ sur une base annuelle pour être protégés alors que bien souvent, leur rémunération ne dépasse guère la barre des 20 000 \$.

Mme Gadoury évalue que son groupe représente environ 25 000 personnes embauchées par des particuliers.

Elle explique qu'il peut s'agir, par exemple, de femmes de ménage, de nourrices, de gens qui s'occupent d'aînés à domicile ou encore de personnes qui gardent des animaux domestiques.

À écouter : [Aides familiales : un travail invisible](#) (un reportage d'Akli Aït Abdallah à la défunte émission *Dimanche magazine*)